



Projet éducatif 2025/2026 des services à l'enfance proposés par la commune de Coron

1. Présentation

La commune de Coron propose divers services dédiés à l'enfance :

- un accueil périscolaire de type « garderie » les jours d'écoles,
- un accueil périscolaire les mercredis,
- un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Ces services sont réunis sous l'appellation « maison de l'enfance ».

Il s'agit de temps d'accueil collectif éducatif, situés à l'articulation des différents temps de vie de l'enfant (temps scolaire, vie familiale). Les services périscolaire et extrascolaire sont ouverts à tous les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à l'école St Louis. Les enfants de communes extérieures peuvent également fréquenter nos services.

2. Fonctionnement des services

L'accueil périscolaire et l'accueil extrascolaire, permettent aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale et de combler le décalage entre le rythme des adultes et celui des enfants.

L'intérêt de tels services pour la commune est de développer l'attractivité de son territoire, de prendre en compte les besoins socioéconomiques des habitants et de participer à l'enjeu éducatif qu'implique la prise en charge de mineurs.

Les services proposent aux enfants :

- Un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier, car ils rencontreront d'autres enfants et adultes avec qui ils vont partager un temps de vie,
- Des conditions d'apprentissage à la citoyenneté, où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité, en prenant en compte la richesse des différences,
- Des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

Généralités

→ **L'inscription préalable aux services enfance est obligatoire avant toute participation aux activités proposées :**

Pour cela, chaque année, un nouveau dossier d'inscription est demandé aux familles :

- Fiche de renseignements généraux (composition du foyer, coordonnées, autorisations diverses, coordonnées, assurance scolaire, approbation des règlements intérieurs, ...)
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlements intérieurs
- Tarifs pratiqués pour l'année scolaire concernée.

Les parents doivent joindre à ce dossier complété :

- Le relevé de quotient familial, fourni par la caisse d'allocations familiales ou la M.S.A.

→ Inscription aux activités

En dehors de ce dossier d'inscription, des modifications sont possibles via le site des familles BL-Enfance. Chaque famille dispose d'un accès direct pour inscrire et désinscrire son enfant.

→ Tarifs

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal pour l'ensemble des services proposés et publiés sur le site internet de la commune. Ils sont établis selon le critère du quotient familial.

Les factures sont émises chaque mois et transmises aux familles.

Les justificatifs pour les déductions fiscales de frais de garde (enfants de moins de 6 ans) sont délivrés sur demande.

→ Activités du matin et du soir

- L'accueil du matin (périscolaire ou péricentre) permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes, il pourra aussi, s'il arrive avant 7h45 prendre une collation qu'il n'a pas prise à la maison.
- Après un goûter collectif, l'accueil du soir favorise des activités de détente avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer leurs leçons en autonomie ou avec un animateur.

Spécificités de l'accueil périscolaire

→ **Public accueilli** : Enfants scolarisés à l'école maternelle ou primaire Saint Louis de Coron

→ **Horaires** :

- de 7h00 à 8h20 et de 16h15 à 19h00

→ **Déroulement** :

- **Arrivée/Départ** : Sauf autorisation spéciale de sortie, les enfants doivent être accompagnés et récupérés dans le hall de la maison de l'enfance par un parent ou un proche autorisé.
- **Départ vers l'école** : A partir de 8 h 15, l'équipe d'animation accompagne les enfants dans leurs classes respectives.
- **Périscolaire du soir** : L'équipe d'animation prend en charge les enfants dès la sortie des classes et les accompagne à la maison de l'enfance.

Spécificités de l'accueil périscolaire des mercredis

→ **Public accueilli** : Enfants scolarisés à l'école maternelle ou primaire Saint Louis de Coron

→ **Horaires** :

- 9h00 à 17h00 : journée entière avec repas et activités
- 9h00 à 12h00 : la matinée sans le repas
- 9h00 à 13h30 : la matinée avec le repas
- 12h00 à 17h00 : l'après-midi et l'activité
- de 13h30 à 17h00 : la demi-journée et activité
- de 7h00 à 9h00/ de 17h00 à 19h00 : Départ échelonné des enfants du péricentre.

→ **Déroulement** :

- **Arrivée et activités**
 - Les enfants participant à la journée entière ont une activité le matin. Ils déjeunent à l'accueil, au restaurant scolaire. Les repas sont préparés par notre cuisinière.
 - Les enfants participant qu'à la matinée et au repas, partent après le déjeuner à 13h30.
 - Les enfants participant au repas et à l'après-midi, arrivent à 12h00.
 - A partir de 13h30, les plus jeunes vont au temps de sieste afin de se reposer.
 - Les plus grands, font également un temps calme.
 - Après le temps calme, en fonction du nombre d'enfants et de leurs envies, une animation collective est proposée.
- **Départ** :
 - A partir de 17h00, les enfants peuvent quitter l'accueil. Les départs sont échelonnés selon les horaires des parents.

Spécificités de l'accueil de loisirs des vacances

- **Public accueilli :** Enfants de 3 à 11 ans, prioritairement les enfants Coronais.
- **Horaires :**
 - du Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
 - péricentre de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 19h00
- **Déroulement :**
 - **Arrivée/Départ :** Les enfants sont accueillis le matin par un animateur. Ils peuvent prendre un petit déjeuner jusqu'à 8h00.
 - Les enfants peuvent s'inscrire à la demi-journée avec ou sans repas.
 - La journée se déroule avec des temps d'activités, des temps libres, le déjeuner et le goûter.
 - **Départ :**
 - A 17h00, les familles viennent chercher leur enfant, un péricentre est proposé aux enfants restant jusqu'à 19h00.

3. Les intentions éducatives

Développement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.

Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

Favoriser l'autonomie

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant.

Cela pourrait se résumer ainsi : « Aide-moi à faire seul »

Le but est également d'apprendre aux enfants à jouer en équipe et à assimiler les notions de vivre ensemble en dehors du cadre scolaire ou familial.

4. Organisation

Les moyens humains

- **Direction :**
 - La maison de l'enfance (mercredis, accueil extrascolaires, périscolaire) est dirigée par une directrice titulaire du BPJEPS Loisirs Tous Publics.
 - L'équipe d'animateur ainsi que la directrice, servent de référents auprès des familles, enseignants ou autres interlocuteurs.
- **Animation :**
 - En fonction de la fréquentation des enfants, il peut être fait appel à d'autres animateurs titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) ou encore à une équipe volante qui permet aussi de compenser les absences.

→ **Quantitatif :**

- Les activités sont déclarées auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Maine et Loire, les accueils périscolaires et de loisirs respectent la réglementation des accueils collectifs de mineurs en matière de taux d'encadrement.
- Un Projet Educatif Territorial (PEDT) est mis en place pour cette nouvelle année. Les taux d'encadrement s'élèvent à :
 - En accueil périscolaire (jour d'écoles) :
 - 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
 - En accueil extrascolaire (vacances et mercredi) :
 - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

→ **Qualitatif :**

- Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires et de loisirs sont : le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence, le CAP Petite Enfance ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation.
- La réglementation impose un taux minimum de titulaires de qualification pour l'encadrement des enfants (80% à ce jour). Tous les animateurs de la Commune de Coron sont titulaires d'une de ces qualifications.

Les locaux

Les enfants sont accueillis à la maison de l'enfance. Le mobilier est adapté.

Les moyens financiers

Les charges et produits liés au fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs se répartissent de la sorte :

- **Charges :**
 - personnel, prestataires extérieurs
 - fournitures alimentaires, consommables pédagogiques, jeux et jouets, activités extérieures
 - produits d'entretien
- **Produits :**
 - Participation des familles,
 - Aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA),
 - Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (Etat)
 - Aide Forfaitaire annuelle du Conseil Départemental de Maine-et-Loire

La Commune supporte le déficit éventuel lié à cette activité.

Le Projet Pédagogique

Au sein de la structure, un projet pédagogique est rédigé en équipe. Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

5. Règlement intérieur

Les règlements intérieurs sont mis à jour avant chaque rentrée scolaire.

Ils sont consultables, dès le début d'année scolaire, sur le site internet de la collectivité et remis sur support papier sur simple demande à toute personne qui en fait la demande.

Fait à Coron, le 15 septembre 2025